



Appel intersyndical aux écoles du département :

Abandon des évaluations d'écoles !

Les IEN ont reçu consigne de choisir des écoles « désignées volontaires » pour participer à une évaluation d'école en 2022-2023.

Ce dispositif, découlant de la loi Blanquer dite « *pour une École de la confiance* » rejetée par le Conseil supérieur de l'éducation (34 contre, 3 pour), s'attaque frontalement au statut des personnels et au fonctionnement même de l'école publique, en mettant en œuvre :

- Une auto-évaluation où l'école serait évaluée par les personnels, les parents, les élèves, les « partenaires », les élus, etc...
- Une évaluation externe (conduite par des personnels désignés par le DASEN et n'intervenant pas dans l'école) où un audit de l'école constituerait la base du projet d'école.

Ce cadre territorial d'évaluation managériale organise la concurrence entre les écoles et la contractualisation avec l'administration : allocation des moyens en fonction des résultats, contrats d'objectifs à atteindre avec un renforcement de l'école des territoires. Cette orientation est à mettre en résonance :

- avec l'expérimentation marseillaise que le président Macron veut étendre partout et qui transforme chaque école en mini-entreprise ;
- avec la loi Rilhac qui renforce le pouvoir décisionnaire des conseils d'école ;
- avec la suppression du corps des IEN, leur fusion dans un corps d'inspection dont les missions seraient recentrées sur le pilotage aux dépens des garants pédagogiques.

En s'attaquant aux cadres nationaux, ce dispositif tourne le dos aux valeurs d'égalité portées par l'école républicaine. Il est attentatoire à la liberté pédagogique et accentuera la mise sous tutelle des équipes. Il n'est pas un levier pour améliorer la réussite des élèves et les conditions de travail des personnels.

D'autre part, aucun texte réglementaire n'encadre les évaluations d'école qui relèvent de l'expérimentation dérogatoire. Ni nos obligations de service ni notre statut ne peuvent nous contraindre à y participer et à les mettre en place. Elles n'ont ainsi pas de caractère obligatoire. Des IA-Dasen annoncent déjà que « les écoles non volontaires pourraient sortir du dispositif ».

L'Intersyndicale 31 appelle écoles et collègues :

- à **refuser de s'inscrire dans ce dispositif** ;
- à **informer l'IEN que l'équipe n'est ni volontaire, ni candidate** pour y participer ;
- à rejoindre les écoles et les collègues qui ont déjà signé « **l'appel des écoles de la circonscription de Lanta à refuser l'expérimentation d'évaluation des écoles** ».
- à **faire remonter toutes les situations** en lien avec ces évaluations, par exemple lorsque l'école est « désignée volontaire ».

Nos organisations syndicales apportent leur soutien à l'ensemble des écoles et collègues.

Ces évaluations doivent être abandonnées !